

# SAISINE DE LA FORMATION SPECIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL PLACÉE AUPRÈS DU CST

Mise à jour : décembre 2022

COLLECTIVITÉ :

SÉANCE DU :

[Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.](#)

OBJET DE LA SAISINE ET DOCUMENTS À TRANSMETTRE	POUR	RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES
Document unique d'évaluation des risques professionnels.	Consultation	<a href="#">Article 69 du décret n°2021-71 modifié</a>
Plan d'actions du document unique, de sujets relatifs à la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail.	Avis	<a href="#">Article 49 du décret n°85-603 modifié</a>
Règlement intérieur, consignes, note de service, plan de continuité ou de reprise de l'activité (PCA ou PRA) relatifs à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail que l'autorité territoriale envisage de prendre.	Consultation	<a href="#">Article 48 du décret n°85-603 modifié</a>
Modifications importantes de locaux, des méthodes de travail, des produits impactant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail.	Consultation	<a href="#">Article 45 du décret n°85-603 modifié</a>
Désignation des ACFI (agents chargés de la fonction d'inspection) par l'autorité territoriale.	Avis	<a href="#">Article 5 du décret n°85-603 modifié</a>
Étude ergonomique, aménagement de poste de travail et mesures générales prises dans le cadre du maintien dans l'emploi, du reclassement des agents reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions, d'accidents du travail ou de service.	Consultation	<a href="#">Article 46 du décret n°85-603 modifié</a>
Rapport annuel écrit, bilan de la situation générale et des actions menées sur les sujets de santé, de sécurité et des conditions de travail (RSU).	Avis	<a href="#">Article 49 du décret n°85-603 modifié</a>
Convention d'adhésion à un service de médecine de prévention pour le suivi médical des agents.	Avis	<a href="#">Article 11 du décret n°85-603 modifié</a>
Lettre de cadrage des assistants et conseillers de prévention.	Communication Information	<a href="#">Article 4 du décret n°85-603 modifié</a>
Lettre de mission de l'ACFI.	Information	<a href="#">Article 5 du décret n°85-603 modifié</a>
Mission d'inspection (visite de l'ACFI).	Information	<a href="#">Article 59 du décret n°2021-571 modifié</a>
Rapport annuel établi par le service de médecine du travail.	Information	<a href="#">Article 36 du décret n°85-603 modifié</a>
Suites données à une enquête du CST-formation spécialisée après un accident de service à caractère grave, mortel ou répété.	Information	<a href="#">Article 41 du décret n°85-603 modifié</a>
Fiches de risques professionnels établies par le médecin du travail.	Information	<a href="#">Article 14-1 du décret n°85-603 modifié</a>
Non suivi de l'avis du médecin du travail pour l'aménagement d'un poste de travail.	Information	<a href="#">Article 24 du décret n°85-603 modifié</a>
Autres :		

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Cachet et signature de l'autorité territoriale :



**Pôle santé, sécurité et qualité de vie au travail**

04 73 28 59 80

[fssct@cdg63.fr](mailto:fssct@cdg63.fr)



**Le Centre de Gestion**

Un appui au quotidien pour la gestion des ressources humaines